



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRADE/2000/21  
23 mars 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Quatrième session (21-23 juin 2000)

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**Activités relatives au développement de l'entreprise : rapport de situation**

Note du secrétariat

1. Au cours des années 98 et 99, le secrétariat a engagé, avec le concours du Bureau du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, des consultations avec des représentants des États membres, de la Commission européenne, d'organisations internationales, d'organisations du secteur privé et d'organisations non gouvernementales, afin de définir les domaines prioritaires dans lesquels les ressources limitées dont dispose le secrétariat pourraient constituer un apport intéressant pour des programmes intersectoriels de développement de l'entreprise dans les pays en transition. Un programme intégré de la CEE-ONU pour le développement de l'entreprise, fondé dans une large mesure sur ces consultations, a été défini et adopté par le Comité en juin 1999.
2. Le nouveau programme pour le développement de l'entreprise vise à instaurer un cadre précis, fiable et propice aux activités industrielles et commerciales ainsi qu'à intégrer tous les pays membres, et en particulier les pays en transition, dans l'économie européenne et mondiale. Les travaux concrets se sont articulés autour de deux éléments de base : développement de l'esprit d'entreprise et des PME, d'une part, et compétitivité dans les industries de base, d'autre part. Le programme de 1999 décrit dans le diagramme de l'annexe I a été établi en tenant compte des ressources du secrétariat de la CEE-ONU. Ces éléments ont par la suite été incorporés dans un programme unique qui englobe quatre éléments (TRADE/2000/8).

3. Le programme intersectoriel est centré sur les domaines de compétence et d'expérience de la CEE-ONU tels que l'analyse des meilleures pratiques, l'établissement de principes directeurs pour le renforcement et la mise en réseau des capacités et l'accroissement du rôle des entreprises et du secteur privé dans le développement économique. Les activités suivantes, prescrites par le Comité, ont été menées à bien :

Meilleures pratiques actuelles en matière de développement de l'esprit d'entreprise et des entreprises

*Développement de l'entreprise via l'Internet dans les pays en transition*

4. Dans le cadre du programme de développement de l'entreprise via l'Internet, le secrétariat a mené une étude concernant le développement de l'infrastructure via l'Internet dans les pays en transition. Il a aussi coordonné l'organisation du Forum sur le commerce électronique dans les pays en transition à l'âge du numérique qui doit avoir lieu les 19 et 20 juin 2000. En outre, une compilation des centres de liaison pour les initiatives en matière de développement de la société de l'information et de l'entreprise via l'Internet dans les économies en transition a été effectuée et mise à jour. Elle servira de base à la constitution d'équipes de spécialistes du développement de l'entreprise via l'Internet dans les pays en transition. Le secrétariat s'emploie actuellement aussi à créer un centre d'information sur le Web qui porte sur les initiatives, les politiques et les instruments nationaux pour le développement de la société de l'information dans la région.

*Centres de diffusion des meilleures pratiques et de l'expérience acquise en matière de développement de l'entreprise*

5. Trois centres de diffusion pilotes ont été créés. Ils ont été approvisionnés en documents de la CEE-ONU (rapports, directives, manuels) qui se rapportent au développement de l'entreprise et sont disponibles dans la mesure du possible sous la forme aussi bien d'ouvrages imprimés que de publications électroniques en anglais, en français et en russe. Ces documents sont le fruit des travaux de différents groupes de travail, groupes spéciaux d'experts, réunions d'experts, etc. En outre, le secrétariat a opéré une sélection dans l'ensemble du système des Nations Unies et il mettra à la disposition des centres une gamme très étendue de documents connexes provenant des différentes parties du secrétariat ainsi que des agences spécialisées des Nations Unies. Les documents susmentionnés ont été envoyés aux trois centres pilotes situés l'un dans la Fédération de Russie, l'autre en Slovénie et le troisième dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Ils ont été créés avec le concours de l'Initiative de l'Europe centrale et de l'Académie russe de gestion et du commerce. D'autres activités seront développées, notamment un site Web et de nouveaux centres dans d'autres pays en transition, avant l'évaluation de la phase pilote et en particulier de la valeur directe des divers documents pour les entrepreneurs et les agences de développement des pays concernés.

### Restructuration du tissu entrepreneurial

#### *Zones de développement de l'entreprise : pépinières d'entreprises, technopoles et parcs scientifiques*

6. Le secrétariat a convoqué à Genève, les 3 et 4 juin 1999, une réunion d'experts sur les meilleures pratiques pour favoriser l'éclosion d'entreprises. À la demande des participants, le secrétariat a recueilli des informations concernant l'organisation de services chargés de favoriser l'éclosion d'entreprises dans les pays membres de la CEE-ONU. Les directives relatives aux meilleures pratiques pour favoriser l'éclosion d'entreprises font l'objet du document ECE/TRADE/253, No ISBN 92-1-116749-3. Cette publication sera également disponible sur le site Web de la CEE-ONU relatif au développement de l'entreprise. Les directives concernent les conditions et les cadres de base, tels que les principes fondamentaux, les moyens de financement, les services disponibles, le choix des locataires, etc., qui sont nécessaires à la création de pépinières d'entreprises en Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'États indépendants. Une équipe de spécialistes issus de plus de 25 pays poursuit ses travaux à l'aide de l'Internet dans le but de définir les stades suivants du projet, en réponse aux demandes des pays en transition.

#### *Développement d'un secteur des services dans les villes monoindustrielles*

7. À la lumière de la nouvelle économie naissante qui sera en première ligne du processus de transformation en Europe centrale et orientale et dans la CEI, le secrétariat élabore actuellement un projet pilote sur le développement d'un secteur des services dans les pays en transition, centré sur les nouveaux services commerciaux dans des secteurs tels que la banque, les assurances, les télécommunications, l'évaluation des entreprises, la distribution, les échanges commerciaux et d'autres services. Le projet sera intimement lié au programme de développement de l'entreprise via l'Internet. Le secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec le secrétariat de l'OMC sur des questions se rapportant aux incidences de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) pour les pays en transition. Un document officieux sur l'OMC et l'AGCS a été élaboré par le secrétariat et présenté à l'Atelier sur les nouveaux services commerciaux qui s'est tenu à Berlin (Allemagne) en mai 1999.

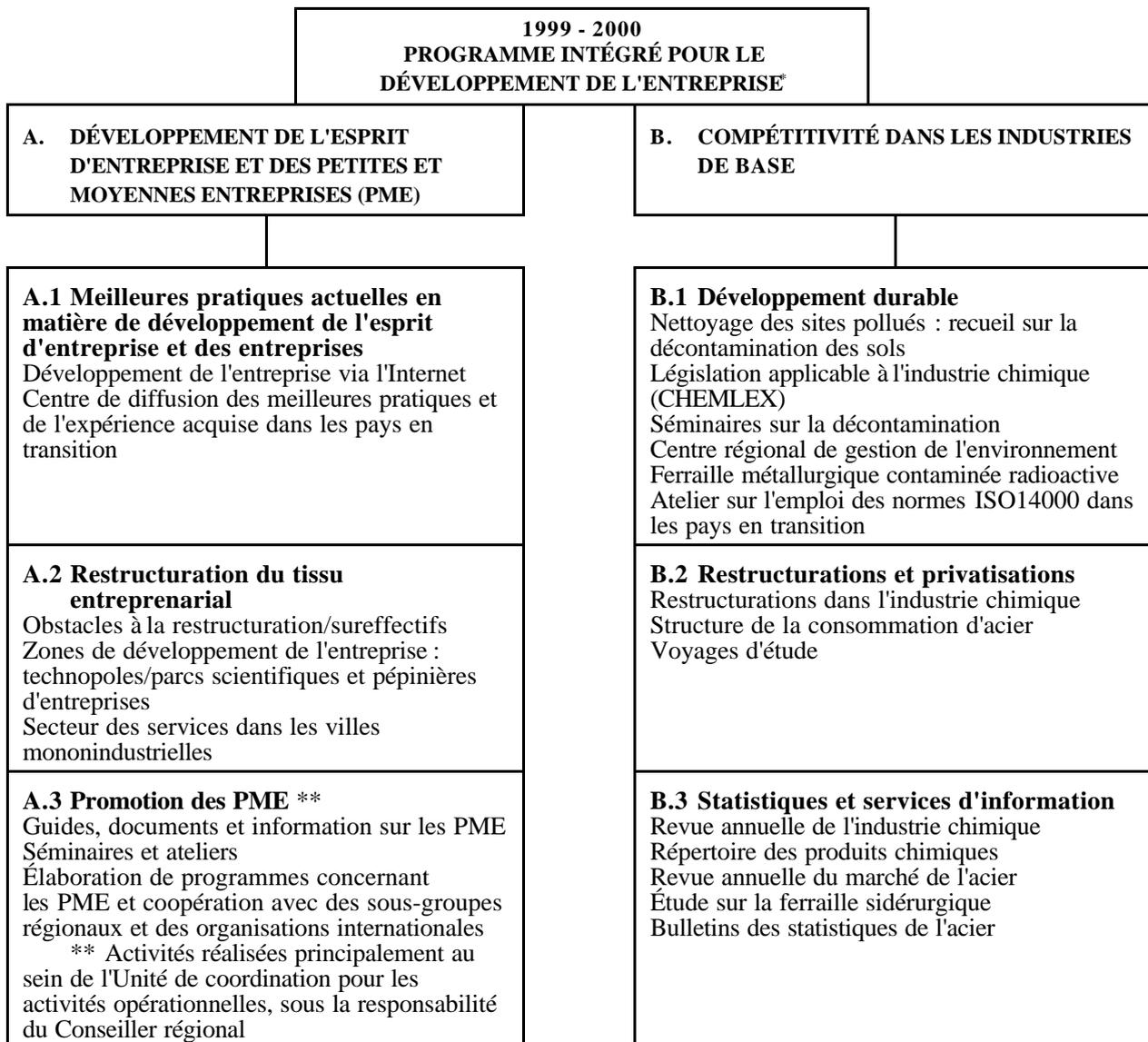
### Promotion des petites et moyennes entreprises

8. Les activités liées à la promotion des petites et moyennes entreprises sont menées par le Conseiller régional chargé des petites et moyennes entreprises et par l'Unité de coordination pour les activités opérationnelles, avec le soutien et la collaboration de la Section du développement des entreprises de la Division du commerce. On trouvera dans le document TRADE/2000/9 des précisions sur les travaux relatifs à ces activités, qui répondent à la demande, et sur leurs liens avec le programme intégré proposé pour le développement de l'entreprise.

### COMPÉTITIVITÉ DANS LES INDUSTRIES DE BASE

9. L'idée sous-jacente du deuxième élément initial était d'aider les entreprises des industries de base de la région de la CEE-ONU – principalement, mais pas exclusivement, dans les secteurs de l'acier et de la chimie – afin d'améliorer leur compétitivité et d'introduire de meilleures pratiques dans le but

d'aboutir à un développement durable. Les travaux réalisés dans ce domaine sont présentés dans les rapports du Groupe spécial d'experts de l'acier (TRADE/STEEL/GE.1/2000/6) et du Groupe spécial d'experts de l'industrie chimique (TRADE/CHEM/GE.1/7).



-----

\* Tel qu'adopté à la troisième session (8 au 10 juin 1999) du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise.